

VIII^e réunion sectorielle de l'Aménagement du territoire de la Grande Région

RÉSOLUTION

29/06/2023, Langweiler

* * *

1

Réunis le 29 juin 2023 à l'occasion de la VIII^e réunion sectorielle Aménagement du territoire de la Grande Région, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire ont réitéré leur engagement dans la poursuite de leurs efforts en vue de renforcer la coopération transfrontalière et de garantir une cohérence opérationnelle pérenne et un fonctionnement structurel optimal dans le domaine de l'aménagement du territoire.

2

Ont participé à la VIII^e réunion sectorielle de l'Aménagement du territoire de la Grande Région :

- Le Ministre de l'Aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Claude Turmes
- Le Vice-Ministre président de la Communauté germanophone de Belgique, ministre de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Antonios Antoniadis
- Le Ministre de l'Intérieur et des Sports, Rhénanie-Palatinat, Michael Ebling
- Le Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle, Gilbert Schuh
- La Vice-Présidente déléguée au transfrontalier, à l'Europe et à l'international de la Région Grand Est, Brigitte Torloting
- Le Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est, David Mazoyer
- Directeur a.i. de la Direction du Développement territorial du Service public de Wallonie, Jean-Christophe Jaumotte
- La Cheffe de département de l'aménagement du territoire du ministère de l'Intérieur, de la Construction et des Sports, Land de Sarre, Sandra Koch-Wagner

3

Les participants à la réunion sectorielle se félicitent de l'approbation du *Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR)*, projet du programme Interreg V Grande Région finalisé le 31 décembre 2021, lors du **Sommet des Exécutifs de la Grande Région du 31 janvier 2023 à Verdun**. L'approbation est inscrite dans la [Déclaration commune du Sommet de la Grande Région - XVIII^e Sommet de la Grande Région](#).

4

Afin de garantir une mise en application effective du Schéma de développement territorial de la Grande Région, les participants ont convenu de la nécessité de promouvoir et d'encourager sa prise en compte dans les différents documents de planification territoriale des différents versants de la Grande Région.

Ainsi, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire réitèrent leur engagement concernant leur appropriation, dans leurs documents de planification, des objectifs de la [stratégie opérationnelle transfrontalière](#) et la promotion de ces objectifs auprès des échelons locaux (communal ou supra communal).

En complément de la mise en œuvre du Schéma de développement territorial de la Grande Région, les participants soulignent la nécessité d'accroître les coopérations locales dans le cadre des réflexions stratégiques d'aménagement du territoire et encouragent les décideurs et techniciens à échanger sur les bonnes pratiques en matière d'aménagement des territoires afin de renouveler celles-ci et de relever le défi des transitions environnementale, sociale et économique.

Les participants suggèrent de développer l'information et la formation des décideurs et techniciens sur les outils d'aménagement du territoire et de planification des territoires frontaliers afin de mieux comprendre ceux-ci et d'accroître les complémentarités de stratégie d'aménagement malgré les différences des outils. En ce sens, ils invitent le Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) à organiser des séances d'information, d'échange, des ateliers de travail et tout autre forme d'activités contribuant à développer ces connaissances.

Ils demandent au CCDT d'examiner à cet effet, à l'instar de l'ancienne plate-forme Circalux, la possibilité de créer à nouveau une bibliothèque virtuelle permettant le partage mutuel des schémas, plans, documents et instruments de planification spatiale, d'aménagement du territoire et de l'occupation des sols. Ils demandent au CCDT d'élaborer une proposition de configuration et de modalités de fonctionnement d'un tel outil.

5

Les participants saluent le fait que le nouveau [programme de coopération du programme Interreg 2021-2027](#) a été élaboré **en concordance avec la stratégie opérationnelle transfrontalière** du Schéma de développement territorial de la Grande Région.

Ils se félicitent ainsi que le Schéma de développement territorial de la Grande Région constitue la base de plusieurs projets qui ont déjà été ou seront déposés auprès du programme Interreg Grande Région 2021-2027, et qui font ou feront l'objet des procédures d'instruction et de sélection prévues par celui-ci.

* * *

Les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire saluent la mise en place des zones fonctionnelles qui s'inscrivent dans la priorité 3 du nouveau programme Interreg Grande Région 2021-2027 : « Une Grande Région plus proche des citoyens ». Ainsi, les espaces de coopération transfrontalière reconnus en tant que « zones fonctionnelles » par le programme Interreg Grande Région 2021-2027 peuvent recevoir et gérer une enveloppe financière du Fonds européen de développement régional à travers le programme Interreg Grande Région 2021-2027.

En déterminant des zones fonctionnelles, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire soutiennent et encouragent la déclinaison de la coopération transfrontalière territoriale au troisième niveau identifié par le Schéma de développement territorial de la Grande Région, à savoir les territoires transfrontaliers de proximité, avec pour objectif de renforcer le développement territorial à l'échelle locale.

La « zone fonctionnelle » est un espace de coopération transfrontalière qui dispose :

- de relations socio-économiques existantes,
- d'une stratégie de développement transfrontalière définie par des partenaires de part et d'autre de la frontière,
- d'instances locales de gouvernance transfrontalière.

Les participants félicitent les acteurs impliqués dans la coopération transfrontalière pour le lancement des trois zones fonctionnelles qui disposent actuellement d'une stratégie transfrontalière intégrée avec un cadre de coopération structuré :

- le GECT Alzette Belval : 2 mars 2023 à Audun-le-Tiche (FR) ;
- le Schéma de développement de la haute vallée de la Moselle (*Entwicklungskonzept Oberes Moseltal, EOM*) : 9 février 2023 à Grevenmacher (LU) ;
- le GECT Eurodistrict SaarMoselle : 11 mai 2023 à Sarreguemines (FR).

Les participants soutiennent également la mise en place d'autres zones fonctionnelles avec pour objectif de garantir une prise en compte de l'ensemble des territoires transfrontaliers de proximité :

- la Région tri-nationale Eifel-Ostbelgien-Éislek,
- la coopération des parcs naturels Mëlldall-Our-Südeifel,
- la Zone Luxembourg-Wallonie Nord,
- la Zone Luxembourg-Wallonie Sud,
- le Territoire naturel transfrontalier (TNT) de la Chiers et de l'Alzette,
- le Parc archéologique européen Bliesbruck-Reinheim.

* * *

7

S'agissant des obstacles juridiques et administratifs dans le contexte transfrontalier, les participants saluent le rapport d'initiative du Parlement européen pour relancer les discussions sur le « European Cross-Border Mechanism » et son évolution vers un dispositif dénommé Border Regions Instrument for Development and Growth in the EU (BridgeEU). La crise sanitaire a mis en évidence l'impact des obstacles transfrontaliers sur les citoyens et a souligné le besoin d'un instrument juridique européen pour surmonter ces obstacles de manière efficace. Les participants demandent à la Commission européenne de publier, en réponse au rapport d'initiative, une nouvelle proposition de règlement qui prenne en compte l'avis du service juridique du Conseil de l'UE.

* * *

8

Les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire soulignent que les enjeux du développement territorial à l'échelle de la Grande Région s'inscrivent dans le cadre plus général de la transition écologique, de la réduction progressive de l'artificialisation du sol ainsi que de l'établissement de stratégies de développement transfrontalières pour les territoires urbains et ruraux, tous étant étroitement liés.

En ce qui concerne les engagements pris par les différents Gouvernements en matière de lutte contre le changement climatique, la réduction de l'artificialisation des sols est un élément important. Ceci permet également de réduire l'imperméabilisation des sols, ce qui contribue à préserver leur capacité à produire des éléments, des espaces naturels et à capter du carbone et de l'eau. La réduction de l'artificialisation du sol renforce ainsi la résilience territoriale de la Grande Région.

La gestion des conséquences du changement climatique rend les stratégies de développement transfrontalières aux zones urbaines et rurales pertinentes. La réduction de l'artificialisation du sol a un impact sur la densité des territoires habités et entraîne ainsi un éventuel réchauffement supplémentaire, dont il faut tenir compte dans la qualité de vie locale.

Ces incidences croisées pourraient être appréhendées d'une manière coordonnée au service de la décarbonation du logement en Grande Région. Dans cette optique, le développement d'outils d'aide à la décision publique, fondés sur la collecte et l'harmonisation des données, ainsi que la construction d'indicateurs communs, pourrait permettre d'établir des diagnostics de périmètre grand-régional sur ces enjeux.

Dans ce contexte, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire saluent l'organisation d'ateliers tels que celui ayant porté sur la « Zéro artificialisation nette du sol d'ici 2050 : enjeux, stratégies et outils de mise en œuvre dans la Grande Région » du 15 juin 2023 et invitent le CCDT à poursuivre les échanges sur cette thématique.

* * *

9

Les participants saluent le soutien du Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR) dans la mise en place des zones fonctionnelles transfrontalières dans le cadre du programme Interreg Grande Région 2021-2027, notamment pour leur délimitation, l'élaboration des diagnostics territoriaux et la réalisation des stratégies territoriales transfrontalières.

10

Les participants à la réunion sectorielle décident de poursuivre le SIG-GR et s'engagent à permettre son financement dans le cadre d'une troisième convention pluriannuelle pour les années 2024 à 2028, sous réserve de la mise à disposition des moyens par le législateur budgétaire.

11

Les participants félicitent le SIG-GR pour la [brochure « La Grande Région en 6 cartes 2021-2022 »](#) réalisée à l'occasion du XVIII^e Sommet de la Grande Région sous présidence française. Ces cartes témoignent de la coopération fructueuse du SIG-GR avec un large éventail d'acteurs de la coopération transfrontalière : groupes de travail du Sommet de la Grande Région, projets Interreg ou encore d'autres structures transfrontalières ou réseaux comme l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE).

12

Les participants invitent le SIG-GR à renforcer la visibilité de ses travaux, notamment par la refonte de son [site Internet](#) et une communication large et régulière sur ses activités. Dans ce contexte, ils saluent tout particulièrement la publication conjointe du « [Chiffre du mois de la Grande Région](#) » avec l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) et le réseau des offices statistiques depuis janvier 2020.

* * *

13

Les participants s'accordent sur l'importance des espaces ruraux et saluent les multiples initiatives des régions partenaires et de leurs acteurs pour renforcer les villages et les villes ainsi que l'économie et la cohésion sociale. Les changements démographiques et socioculturels sont à la fois un défi et une chance. Les espaces ruraux peuvent compter sur le fait que la Grande Région et ses régions partenaires continueront de soutenir les activités de développement rural. Les activités communes des acteurs des différentes régions partenaires sont expressément saluées.